

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Réunion d'installation des membres du conseil municipal élus le 15 mars 2020 convoqués par Monsieur René THÉVENON, maire sortant

Etaient présents : AUFRANC Béatrice - AUFRANT Marie-Josèphe - BALLEYDIER Loriane - BERNILLON Florence - BOTTAGISI Bérengère - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CHAMPAGNON Marc-Anthony - CLÉMENT Céline - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger - DUCROUX Pierre-Louis - FAVRE Éliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - JACQUET Fabien - JAFFRE Thierry - JANDARD Michel - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MARTEL Julie - MOLARD Jean-Marc - TERRIER Serge - THÉVENON René - TRIBOULET Monique.

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur René THÉVENON, il est procédé à la désignation de Monsieur Pierre-Louis DUCROUX, secrétaire de séance.

### **1 – Election du maire de DEUX-GROSNES sous la présidence du doyen d'âge**

Le conseil municipal a désigné Mmes Loriane BALLEYDIER et Gaëtane GAILLARD assesseurs.

1 seule candidature est présentée pour le poste de maire de Deux-Grosnes en la personne de M. René THÉVENON.

Il est procédé à l'élection du maire en vertu de l'article L.2122-7 du CGCT (majorité absolue les 2 premiers tours et majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour).

**Le vote a donné les résultats suivants :**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : **27**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **2**

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : **25**

Majorité absolue : **14**

**Monsieur René THÉVENON : 25 VOIX**

**Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur René THÉVENON est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.**

### **2 – Fixation du nombre des adjoints**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 4 (quatre) le nombre des Adjoints.

### **3 – Election des adjoints**

Loi « Engagement et Proximité » du 29 décembre 2019 : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus par scrutin de liste, paritaire, à la majorité absolue.

**Candidatures** : 1 seule liste

Liste menée par Mme Béatrice LACHARME détaillée ci-dessous

Mme Béatrice LACHARME

M. Roger DESCAILLOT

Mme Béatrice AUFRANC

M. Thierry JAFFRE

**Le vote a donné les résultats suivants :**

Nombre de votants : **27**

Nombre de suffrages nuls et blancs : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **27**

Majorité absolue : **14**

Liste menée par Mme Béatrice LACHARME : 27 voix

**Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Béatrice LACHARME. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste**

#### **4 – lecture de la charte de l'élu local**

A l'issue de ces élections, M. le maire a donné lecture de la charte de l'élu local.

Un exemplaire de celle-ci a été remise à l'ensemble des élus.

#### **5 - Maintien des communes déléguées et élection des maires délégués**

Le conseil municipal ayant décidé le maintien des 7 communes déléguées, il a été procédé à l'élection des maires délégués dans les mêmes conditions que l'élection du maire de Deux-Grosnes.

1 seul candidat, pour chaque commune, s'est déclaré.

#### **Les votes ont donné les résultats suivants**

##### **Commune déléguée d'Avenas**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs : 1 - nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

**Monsieur Daniel CALLOT : 26 voix**

***Monsieur Daniel CALLOT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire délégué de la commune déléguée d'Avenas et installé dans ses fonctions.***

##### **Commune déléguée de Monsols**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

**Monsieur Carlos CARNEIRO : 27 voix**

***Monsieur Carlos CARNEIRO, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Monsols et installé dans ses fonctions.***

##### **Commune déléguée d'Ouroux**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs : 3 - nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

**Monsieur Alain GOBET : 24 voix**

*Monsieur Alain GOBET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire délégué de la commune déléguée d'Ouroux et installé dans ses fonctions.*

**Commune déléguée de Saint-Christophe**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

**Monsieur Pierre-Louis DUCROUX : 27 voix**

*Monsieur Pierre-Louis DUCROUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Saint-Christophe et installé dans ses fonctions.*

**Commune déléguée de Saint-Jacques-des-Arrêts**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs : 1 - nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

**Madame Béatrice LACHARME : 25 voix**

**Madame Monique TRIBOULET : 1 voix**

*Madame Béatrice LACHARME, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire déléguée de la commune déléguée de Saint-Jacques-des-Arrêts et installée dans ses fonctions.*

**Commune déléguée de Saint-Mamert**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs : 1 - nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

**Monsieur Jean-Marc MOLARD : 26 voix**

*Monsieur Jean-Marc MOLARD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Saint-Mamert et installé dans ses fonctions.*

**Commune déléguée de Trades**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs : 2 - nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

**Monsieur Serge TERRIER : 24 voix**

*Monsieur Serge TERRIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Trades et installé dans ses fonctions.*

## **6 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer 18 compétences citées dans la délibération n° 2020/023 annexée au présent compte-rendu.

## **7 – Indemnités de fonction des élus**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **FIXE :**

- l'enveloppe globale indemnitaire du maire et des adjoints de la commune de DEUX-GROSNES au taux de 130.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,
- l'enveloppe globale indemnitaire des maires délégués d'Avenas, Monsols, Ouroux, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et Trades au taux de 155.79 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale,

- **DÉCIDE**

que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de maires délégués est, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants :

**Pour le maire :**

Maire	51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
-------	--

**Pour les adjoints :**

1er adjoint	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
2ème adjoint	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
3ème adjoint	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
4ème adjoint	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

**Pour les maires délégués :**

Maire délégué d'Avenas	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire délégué de Monsols	31.29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire délégué d'Ouroux	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire délégué de Saint-Christophe	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire délégué de Saint-Jacques-Des-Arrêts	25.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire délégué de Saint-Mamert	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire délégué de Trades	19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

## 7 – Désignation des délégués au SIVU de l'Eau des Vallées de la Grosne et du Sornin

Le Syndicat Intercommunal à vocation unique de l'Eau des Vallées de la Grosne et du Sornin regroupe les communes d'Aigueperse, Azolette, Propières, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Igny-de-Vers et Deux-Grosnes. 2 délégués titulaires sont appelés à siéger au sein de ce syndicat. La suppléance est assurée par 2 délégués

A l'unanimité des présents sont désignés :

Délégués titulaires : **Carlos CARNEIRO, Serge TERRIER**

Délégués suppléants : **Daniel CALLOT, Alain GOBET**

## 8 - Questions diverses

- Commissions communales : un projet de 10 commissions a été soumis à l'ensemble des conseillers afin de proposer leur choix pour adhérer à une ou plusieurs commissions.

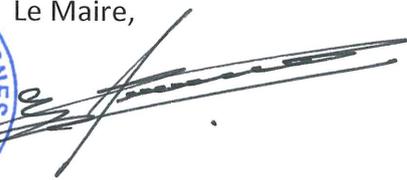
La liste sera soumise à l'approbation du prochain conseil municipal.

Prochain conseil municipal : lundi 22 juin à 20 heures

La séance est levée à 21 heures 40.



Le Maire,

  
René THÉVENON

